



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Medienkommission EMEK
Commission fédérale des médias COFEM
Commissione federale dei media COFEM

Rapport annuel 2022

de la Commission fédérale des médias COFEM

Commission fédérale des médias COFEM
c/o Office fédéral de la communication OFCOM
Rue de l'Avenir 44, 2501 Biel/Bienne
Tél. 41 58 460 5755
martina.leonarz@bakom.admin.ch
Bienne, le 24 février 2023

Table des matières

1	Dossier spécial sur l'aide aux médias	3
1.1	Pertinence de l'aide aux médias et questions clés	3
1.2	Mise en œuvre possible de l'aide aux médias: qui et quoi soutenir.....	4
2	Agences de presse: rapport à l'attention de l'OFCOM	4
3	Droit voisin	5
4	Autres tâches de la COFEM	5
5	Dossiers actuels de politique des médias	5
5.1	Echanges avec l'OFCOM	6
5.2	Participation à des consultations, notamment des offices	6
6	La Commission et le secrétariat	6
6.1	Première année sous la présidence d'Anna Jobin	6
6.2	Membres.....	6
6.3	Secrétariat, représentation de l'OFCOM	7
6.4	Evaluation des commissions consultatives extraparlimentaires	7
7	Aperçu: Calendrier et contacts	7
7.1	Calendrier des séances.....	7
7.2	Autres réunions et activités	8
	Membres de la COFEM 2022	9

1 Dossier spécial sur l'aide aux médias

Depuis sa création, la COFEM traite de questions relatives à l'aide aux médias. En 2014 déjà, elle avait publié un premier document de discussion sur le sujet. La situation des médias n'a cessé d'évoluer fondamentalement sous l'effet la numérisation. Début 2020, le groupe de travail sur le système de la communication et des médias a commencé à examiner des questions relatives au financement du journalisme dans une perspective d'avenir. Fin 2021, la Commission a décidé en plénière de poursuivre la discussion sur une aide durable aux médias qui tienne compte des nouveaux défis.

Le 3 mars 2022, le sujet a gagné en importance après le rejet par le peuple, le 13 février 2022, du "train de mesures en faveur des médias" et le dépôt du [postulat](#) Christ ("Réfléchir dès aujourd'hui à la stratégie d'aide aux médias de demain").

Dans le cadre de ce postulat, l'OFCOM a demandé à la Commission de lui fournir, à fin 2022, des propositions sur l'aménagement d'une aide aux médias tournée vers l'avenir. En outre, l'OFCOM a chargé la COFEM de réexaminer les mesures proposées dans le document de discussion sur l'aide aux médias (2014) et de présenter un aperçu des travaux sur l'aide aux médias réalisés jusqu'à présent par la Commission. Avec ce mandat, la COFEM a concrétisé son agenda pour 2022 et consacré ses ressources à une discussion approfondie sur l'aide aux médias.

Le rapport demandé par l'OFCOM a été adopté en plénum par la Commission lors de sa réunion du 24 novembre 2022.

La COFEM a décidé de publier les résultats de ses réflexions également sous la forme d'un document de discussion. Le 10 janvier 2023, le rapport "Avenir de l'aide aux médias. Impulsions pour une aide technologiquement neutre aux offres journalistiques privées" a été présenté à Berne lors d'une conférence de presse et est accessible sur la [page d'accueil](#) de la COFEM.

Ce rapport se concentre sur les médias privés et les offres d'information privées en Suisse. La Commission se dit favorable à un service public national indépendant, soutenu par des fonds publics et chargé de remplir un mandat de prestations convergent en contrepartie du financement par la redevance des médias.

1.1 Pertinence de l'aide aux médias et questions clés

En 2022, lors de ses séances plénières, la COFEM a mené des discussions approfondies sur la pertinence et la légitimation de l'aide aux médias. En particulier, elle a débattu des points suivants:

- Pertinence pour la démocratie et la société
- Défaillance du marché en raison de la concentration
- Manque d'informations
- Commercialisation de la numérisation
- Relations entre petits Etats
- Structure du marché / concentration des médias
- Assurance qualité
- Fragmentation et polarisation de la société
- Indépendance, liberté de la presse

Sur la base de cet état des lieux, la COFEM a mené ses discussions en suivant les questions clés suivantes:

- Qui ou qu'est-ce qui doit pouvoir bénéficier de l'aide?
 - Personnes, organisations, entreprises?
 - Contenus (lesquels)?
 - Projets?
 - Technologies?
 - Infrastructures?
 - Prestations?

- Formation et formation continue?
- Quelle forme doit prendre l'aide?
 - Demande de la part des utilisateurs?
 - Confédération, canton, commune, privé, fondation?
 - Subsidaire / aide initiale / financement provisoire (durée)?
- A quelles conditions l'aide doit-elle être fournie (critères)?
 - Normes d'éthique professionnelle?
 - Normes de qualité?
 - Portée, demande, utilisation?
 - Structures rédactionnelles?
 - Modèle/structure d'entreprise?

1.2 Mise en œuvre possible de l'aide aux médias: qui et quoi soutenir

Sur la base de ses réflexions sur la légitimation de l'aide aux médias, la COFEM propose un système d'aide technologiquement neutre, avec lequel toutes les offres de contenu bénéficieraient du même traitement, qu'elles soient imprimées, diffusées en streaming ou distribuées sous forme de texte, vidéo ou audio.

Cette approche de l'aide tient compte des nouvelles réalités de production, de distribution et d'utilisation qui caractérisent le monde numérique. Elle laisse aux entreprises de médias le soin de décider quel mode de distribution a le plus de chances d'atteindre la population ciblée. Tous les médias privés sont éligibles à l'aide, s'ils s'adressent au grand public et s'engagent volontairement à respecter l'autorégulation de la branche. En outre, s'agissant des entreprises, certaines conditions d'éligibilité peuvent concerner la production, le contenu, l'utilisation et l'effet des offres journalistiques. L'aide aux entreprises privées doit notamment profiter aux offres régionales et locales.

Hormis cette aide technologiquement neutre aux entreprises de médias, la COFEM propose des mesures générales pour renforcer la branche. Celles-ci comprennent l'aide à la formation et à la formation continue, le soutien à une agence de presse nationale en tant qu'offre de base, l'aide à un organisme d'autorégulation pour le respect et la garantie de la profession journalistique (surveillance), l'aide à la recherche et à la mesure (données relatives à l'utilisation et l'effet), l'aide aux infrastructures pour les offres journalistiques, ainsi que l'aide aux fonds de recherche destinés aux enquêtes d'investigation et aux reportages coûteux.

De plus, la COFEM propose, comme troisième pilier de soutien, l'aide aux projets d'offres journalistiques privées. Concrètement, elle se prononce en faveur d'un financement de départ pour les start-ups locales et d'un soutien à l'innovation.

La COFEM précise explicitement qu'un nouveau système d'aide de ce genre pourrait être introduit au plus tôt au milieu des années 2030 et que, par conséquent, les mesures d'aides indirectes actuellement en vigueur (notamment les rabais sur les tarifs postaux et sur la TVA) devraient être maintenues à titre transitoire. De plus, elle relève sa fonction consultative, qui l'exclut de toute mise en œuvre politique.

2 Agences de presse: rapport à l'attention de l'OFCOM

En 2021, la COFEM a mis l'accent sur le thème des agences de presse, en raison non seulement de la situation changeante de Keystone-ATS, mais aussi des travaux menés par l'OFCOM dans le cadre du [postulat](#) "Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse", déposé par Jon Pult. Elle a attribué un mandat de recherche à l'équipe de la haute école spécialisée de St Pölten, sous la direction de la Prof. Johanna Gröblbauer. Cette équipe a comparé l'organisation, le financement, la propriété et la position des agences de presse dans six pays. Les résultats de [l'enquête](#) (en allemand) ont servi de base aux discussions menées ensuite avec des représentants de la branche en Suisse alémanique et en Suisse romande, sur la situation générale de l'approvisionnement de base en informations en Suisse et, plus particulièrement, sur la position, les performances et l'orientation future de Keystone-ATS.

En janvier 2022, en vue de ses travaux internes sur la réponse au postulat Pult, l'OFCOM a chargé la COFEM de consigner ces discussions par écrit. Lors de sa réunion de mars 2022, la COFEM a adopté ce rapport interne. Celui-ci décrit les points principaux des discussions, notamment la valeur idéale - élément fédérateur, cohésion, solidarité - de l'agence de presse, la prestation toujours aussi importante qu'elle remplit en tant que fournisseur de base ainsi que son avenir incertain (voir également [rapport annuel](#) 2021, chapitre 1.3.1, en allemand).

3 Droit voisin

Fin 2021, le Conseil fédéral a chargé le DFJP (Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI) d'examiner, en collaboration avec le DETEC (OFCOM) et le DEFR (Seco), une réglementation juridique pour la protection des publications journalistiques (modification du droit d'auteur).

La COFEM a inscrit le sujet à l'ordre du jour en 2022. Elle a invité des spécialistes à une première présentation durant l'été. Hanspeter Kellermüller (VSM), Emanuel Meyer (IPI) et Cyrill Rigamonti (Université de Berne) ont expliqué ce qu'était le droit voisin à partir de leurs fonctions respectives. L'accent a été mis sur les travaux en cours à l'IPI, les aménagements concrets et les dépenses et bénéfices attendus. Différents points essentiels ont été discutés, comme la coordination avec le droit de l'UE ou avec une régulation des plateformes, la gestion de la neutralité technologique, les aspects financiers en général, la délimitation avec l'aide aux médias et la question centrale des bénéficiaires (grands médias - petits médias - public).

Philip Kübler (COFEM) a complété ces explications par une contribution théorique et historique sur le thème du droit d'auteur et de la gestion collective, et a replacé le droit voisin dans ce contexte.

4 Autres tâches de la COFEM

Au cours de l'année sous revue, différents entretiens ont eu lieu avec des personnes actives dans le domaine des médias et de la numérisation.

Martina Fehr: Les difficultés du MAZ: La directrice du MAZ, Martina Fehr, a souligné la situation généralement difficile des établissements de formation et du journalisme. Elle a en outre parlé de l'essor de numérisation que le MAZ a connu suite à la pandémie et des éléments à maintenir, comme l'enseignement hybride, qui permet d'économiser des ressources et qui favorise la conciliation de la vie professionnelle, de la vie familiale et de la formation.

Swiss Media Incubator: L'association "Swiss Media Incubators" a pour objectif de promouvoir et de soutenir les nouvelles entreprises de médias en conseillant et en coachant des projets individuels, des équipes innovantes et l'entrepreneuriat interne. Son co-initiateur George Sarpong a présenté à la COFEM la mise en œuvre prévue de son initiative et mentionné des projets comparables dans d'autres pays.

Edgar Bloch, impressum: Le co-président d'impressum a abordé, sur la base du faible nombre de membres, la difficulté de convaincre les jeunes journalistes d'adhérer à cette association professionnelle. Il a également présenté le projet "Pro News", qui vise à mettre en place une plateforme nationale pour les contenus journalistiques de qualité et aider ainsi les organisations à gagner en visibilité.

PNR 77 "Transformation numérique": Echange sur quatre projets relevant du module "Éthique, fiabilité et gouvernance": (1) Sina Blasnig (Université de Zurich) a expliqué les systèmes de recommandation d'informations, (2) Johanna Burger (FHGR) a présenté le projet Journalisme local et communication communale, (3) Nathalie Giger (Université de Genève) a abordé la consommation numérique d'informations et de nouvelles d'actualité dans le contexte de la démocratie et (4) Daniel Vogler (Université de Zurich) a parlé du comportement des jeunes face à l'information.

5 Dossiers actuels de politique des médias

Durant l'année sous revue, la COFEM a eu plusieurs échanges et discussions avec l'OFCOM sur des dossiers actuels de politique des médias. Elle a en outre participé à trois consultations des offices.

5.1 Echanges avec l'OFCOM

Plan d'action national pour la sécurité des journalistes (PAN): Un premier échange sur le PAN a eu lieu avec les spécialistes de l'OFCOM en 2021 déjà. Il avait notamment été question des champs d'action possibles et des priorités qui allaient être abordés dans l'enquête prévue auprès des journalistes en Suisse. Cette année, les spécialistes de l'OFCOM ont présenté les résultats de cette enquête.

Recherche sur les intermédiaires numériques: Thomas Häussler, responsable du domaine de recherche "Sphère publique numérique" à l'OFCOM, a présenté deux projets de recherche actuels commandés par l'OFCOM, notamment sur le discours toxique et le discours de haine.

Régulation des plateformes intermédiaires: La COFEM a discuté avec Samuel Studer, chef du groupe Recherche à l'OFCOM, pour déterminer comment la Suisse doit réglementer les plateformes de communication, sur la base des variantes de réglementation existantes découlant du cadre réglementaire prévu par l'UE (Digital Services Act). Ces variantes se fondent sur la transparence, les droits d'utilisation et l'obligation de rendre compte.

5.2 Participation à des consultations, notamment des offices

Révision partielle de l'ORTV: En mai 2022, la COFEM a participé à la consultation des offices sur la révision partielle de l'ORTV. Dans l'ensemble, elle a approuvé le texte, mais elle a émis des critiques quant au refus de réorganiser les zones de desserte pour les radios régionales. Elle aurait souhaité une nouvelle planification des zones, non seulement pour l'adapter à l'évolution technique, mais aussi pour permettre la couverture d'une grande partie de la Suisse par des radios régionales avec mandat de prestations, ce à quoi la présente révision renonce.

Réglementation des plateformes intermédiaires: Au printemps 2022, la COFEM a participé à la consultation des offices sur la note de discussion "Gouvernance des plateformes intermédiaires". Elle a soutenu la note de discussion et s'est ainsi prononcée en faveur d'une réglementation des grandes plateformes de communication pour garantir les droits fondamentaux. Dans son avis, elle a indiqué que certaines mesures devraient être envisagées dans le domaine de la publicité (transparence de la publicité politique, interdiction de la publicité ciblée sur les mineurs).

Droit voisin: En automne 2022, la COFEM a participé à la consultation des offices sur le droit voisin, rédigeant une brève déclaration. Les discussions internes n'étant alors pas encore terminées, la COFEM a renoncé à fournir un avis différencié et renvoyé à la participation prévue à la consultation.

6 La Commission et le secrétariat

6.1 Première année sous la présidence d'Anna Jobin

Anna Jobin a repris la présidence de la COFEM en octobre 2021 et a géré les affaires en 2022. Sous sa direction, une structure de réunion fixe s'est établie et a fait ses preuves. Cette structure comprend des créneaux horaires récurrents pour un échange avec l'OFCOM sur un thème ou une affaire d'actualité, pour une carte blanche donnée à chaque fois à un membre de la COFEM (apprentissage par les pairs), ainsi que, dans la mesure du possible, pour un échange avec la branche, des institutions ou des organisations de la région où la COFEM se réunit.

Au cours de l'année sous revue, six membres ont eu carte blanche pour présenter à la COFEM un thème d'actualité de leur choix en lien avec leur domaine de spécialité.

En outre, l'assemblée plénière a approuvé la proposition de la présidente de télécharger et d'archiver à l'avenir tout le matériel (invitations, procès-verbaux, documentation, documents de discussion) dans l'espace interne du site internet de la COFEM.

6.2 Membres

Lors de la séance plénière du 19 janvier 2022, Manuel Puppis a été élu nouveau vice-président de la COFEM. Il remplace Sylvia Egli von Matt, qui occupait ce poste depuis 2013. François Besençon, vice-président de la COFEM depuis 2020, s'est présenté pour un nouveau mandat de deux ans et a été confirmé dans sa fonction.

Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a élu les trois personnes suivantes à la COFEM: Christine Gabella, directrice de Tamedia Suisse romande et membre de la direction de Tamedia, Colin Porlezza, professeur assistant en journalisme numérique à l'Institut des médias et du journalisme de l'Università della Svizzera italiana et Larissa Bieler, directrice de SWI swissinfo.ch et membre de la direction de la SSR.

Au 31 décembre 2022, sur un total de quinze membres, on dénombrait huit germanophones, trois francophones et un romanchophone, et en termes de genre, sept femmes et huit hommes.

6.3 Secrétariat, représentation de l'OFCOM

Martina Leonarz dirige le secrétariat, avec un taux de travail de 80%. Elle est assistée par Nathalie Surace (OFCOM) dans ses tâches administratives, notamment le support du site internet. En 2022, Bernard Maissen, directeur de l'OFCOM, et Susanne Marxer, vice-directrice et cheffe de la division Médias, ont participé aux séances plénières de la COFEM à titre consultatif.

6.4 Evaluation des commissions consultatives extraparlimentaires

L'évaluation des commissions consultatives extraparlimentaires, demandée par la Commission de gestion (CdG-E) a été réalisée par le contrôle parlementaire de l'administration (CPA). Sur la base du rapport d'évaluation du CPA du 20 juin 2022, la CdG-E a rédigé un rapport à l'attention du Conseil fédéral. Les deux rapports ont été publiés le 17 novembre 2022. Le CPA conclut que les commissions administratives extraparlimentaires sont majoritairement utilisées de manière légale et appropriée. Elles constituent un instrument flexible, qui offre des prestations de qualité et que l'administration utilise. Le rapport d'évaluation est en grande partie rédigé de manière générique. Il ne mentionne jamais explicitement la COFEM.

Le [rapport](#) de la CdG-E comprend cinq recommandations au Conseil fédéral: (1) remanier la banque de données pour une utilisation plus efficace directement par le secrétariat de la commission, (2) contrôler les décisions d'institution des commissions extraparlimentaires, (3) rendre compte de la représentation des membres de la Confédération au sein des commissions extraparlimentaires, (4) présenter de manière transparente les indemnités journalières et (5) examiner la nécessité des commissions de gestion. Le Conseil fédéral a jusqu'à fin mars 2023 pour se prononcer sur ces recommandations.

7 Aperçu: Calendrier et contacts

7.1 Calendrier des séances

En 2022, les réunions régulières de la Commission se sont tenues aux dates suivantes:

Date	Activités en bref / Invités
19 janvier 2022 En ligne (1/2 journée)	Election de la vice-présidence Lancement: définition de la structure de travail pour l'aide aux médias Adoption de la nouvelle structure des séances
25 mars 2022 Berne	Adoption du rapport annuel 2021 Discussion sur l'aide aux médias, partie 1: Pourquoi une aide aux médias? Adoption du rapport sur les agences de presse (à l'attention de l'OFCOM)
22 avril 2022 Lucerne	Discussion sur l'aide aux médias, partie 2: Que faut-il soutenir? Echange avec Martina Fehr, directrice du MAZ: Les difficultés actuelles du MAZ Echange sur le plan d'action national (PAN) pour la sécurité des journalistes (OFCOM) Présentation de Swiss Media Incubator et discussion Invités: Martina Fehr (MAZ), Barbara Siegrist, Livia Walpen, Alice Weiss (OFCOM), George Sarpong (Swiss Media Incubator)
21 juin 2022 Fribourg	Discussion sur l'aide aux médias, partie 3: Que soutenir et comment? Présentation des tâches d'impressum et du projet Pro News, discussion

Date	Activités en bref / Invités
	Présentation de la note de discussion Gouvernance et recherche sur la désinformation et le discours haineux (OFCOM) Invités: Edgar Bloch (impressum), Thomas Häussler, Samuel Studer (OFCOM)
13 septembre 2022 Zurich	Discussion sur l'aide aux médias, partie 4: A quelles conditions faut-il accorder l'aide? Définition de la structure du document de travail Exposé sur le droit voisin et discussion Invités: Hanspeter Kellermüller (VSM), Emanuel Meyer (IPI), Cyrill Rigamonti (Université de Berne)
27 et 28 octobre 2022 Bergün (retraite)	Retraite interne: Passage en revue de la première année sous la nouvelle présidence / Définition des thèmes pour 2023 Exposé: Innovations dans le journalisme Discussion sur l'aide aux médias: première version papier disponible Exposé sur les agences de presse Exposé sur différentes affaires dans le domaine de la politique des médias menée par le Conseil de l'Europe
24 novembre 2022 Bienne	Adoption du rapport sur l'aide aux médias à l'attention de l'OFCOM Exposé sur le droit voisin et discussion PNR 77 Transformation numérique: échange sur quatre projets de recherche en lien avec les médias, le public et la démocratie Invités: Johanna Burger, Matthias Künzler (FHGR), Nathalie Giger (Université de Genève), Daniel Vogler (Université de Zurich). Sina Blassnig (Université de Zurich)

7.2 Autres réunions et activités

Des réunions régulières de la présidence élargie ont eu lieu, notamment une réunion plus longue pour la planification stratégique annuelle (mai 2022).

Dans son rôle de présidente, Anna Jobin a participé à plusieurs événements en 2022, dont ceux organisés par VSM, Keystone-ATS, Avenir Suisse, SwissInfo et le Forum Médias Romands.

Le 1^{er} avril 2022, l'OFCOM a fêté ses 30 ans. A cette occasion, Anna Jobin a rédigé pour la brochure de fête un court article sur la numérisation dans la société.

Membres de la COFEM 2022

Membres de la COFEM au 31 décembre 2022

Membre	Domaine d'activité, positions (auto-déclaration)
Anna Jobin Présidente	Senior Researcher à l'Institut Humboldt für Internet & Gesellschaft (Berlin)
Nicolas Antille	Ingénieur EPFL en électricité
François Besençon Vice-président	Vice-président Communications Suisse (KS/CS)
Larissa Bieler	Directrice de SWI swissinfo.ch, membre de la direction de la SSR
Bertil Cottier	Professeur honoraire, Université de Lausanne; professeur émérite, Faculté des sciences de la communication, Université de la Suisse italienne
Sylvia Egli de Matt Vice-présidente	Journaliste BR, médiatrice
Christine Gabella	Membre de la direction de Tamedia, directrice Suisse romande
Ladina Heimgartner	Head Global Media Ringier AG et CEO du Group Blick
Bea Knecht	Informaticienne, entrepreneuse, conseil d'administration de Zattoo, Genistat SA, Levuro SA
Philip Kübler	Avocat, directeur ProLitteris
Colin Porlezza	Professeur assistant en journalisme numérique à l'Institut des médias et du journalisme de l'Université de la Suisse italienne
Manuel Puppis	Professeur en structures des médias et en gouvernance au Département des sciences de la communication et des médias (DCM) de l'Université de Fribourg
Markus Spillmann	Consultant et entrepreneur indépendant
Urs Thalmann	Juriste, directeur général de l'association des journalistes suisses Impressum, membre du comité du Conseil suisse de la presse
Clara Vuillemin	Co-fondatrice de Republik et Project R

Secrétariat, représentation de l'OFCOM (état au 31 décembre 2022)

Martina Leonarz	Cheffe du secrétariat de la COFEM
Bernard Maissen	Représentant de l'OFCOM, directeur
Susanne Marxer	Représentante de l'OFCOM, cheffe de la division Médias, directrice suppléante